

~~2882~~ | P.E. 1
CONGO BELGE

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

NUMÉRO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
013	Uganda	34/2 1	1440		

Indications de service
taxées

off:

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

miss- ch- roudent
Kynli ferm boire
Ruhengeri



Heure : 1440

Explication des abréviations
admises pour les indications
de service taxées :

R P = Réponse payée
L T = télégram. lettre
CR = accusé de récep.
TC = collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)

28/pe/2 avt 433 du premier octobre
stop solmazie ete dec que provisoire
ment Kynli stop entree ete muni
et pere sont enfants bas age stop
resident decouvert

Ruhengeri



2607